



Ville de Vaujours

RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE A TITRE GRACIEUX DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB

Demande déposée le 26/05/2021	
Par :	MME ET M.
Demeurant à :	13 ALLEE JEAN VILAR 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Pour :	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
Sur un terrain sis à	63 BIS AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
Cadastré :	A 2456 Lot B

N° PC 093 074 21C002

Surface de plancher créée : 82.82 m²

Nb de logements: 1

Nb de bâtiments :

Destination : Habitation

ARRETE MUNICIPAL N°21/254

Le Maire;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu la décision tacite née en date du 3 avril 2021 au permis de construire n° 093 074 21 C0002 au profit de Madame et Monsieur

Vu la demande de retrait du permis de construire de Madame et Monsieur en date du 26 mai 2021,

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1. Le Permis de Construire susvisé est **RETIRE A TITRE GRACIEUX**

Vaujours, le 29 juin 2021



Le Maire,

Dominique BAILLY
Dominique BAILLY

Vice-Président de Grand Paris – Grand Est

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale devant le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

093-269300372-20210708-21-254-A1
Date de réception : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

93632
26 MAI 2021

Fait à Pierrefitte sur Seine

Le 11/05/2021

MR et Mme

13 Allée Jean Vilar

93 380 Pierrefitte sur seine

Tel

MAIRIE DE VAUJOURS

Service URBANISME

20 Rue Alexandre Boucher

93 410 VAUJOURS

OBJET : Demande d'annulation du dépôt de Permis de construire

Adresse objet du Permis : 63 Bis Avenue du Général de Gaulle 93410 VAUJOURS

Num. Dossier : 9307421C 0002

Madame, Monsieur,

Nous soussignés MR et Mme _____, titulaire de la demande de Permis de Construire sus
référéncé, vous informe que nous devons renoncer à cette demande pour les raisons suivantes :

- Refus de prêt immobilier objet de la demande
- Hospitalisation suite au COVID de M. _____ qui a passé 3 mois dans le Coma et qui est
toujours hospitalisé pour une durée indéterminée.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir annuler le dossier et nous envoyer une
confirmation par écrit, nous permettant ainsi de récupérer nos acomptes versés auprès du
Constructeur. Celui-ci se montrant hostile au remboursement.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, nous restons à votre disposition pour toute
information complémentaire au numéro ci-dessus.

Veillez croire Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération déférente.

MR et Mme



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Agence de VILLEPINTE
43 Avenue de la Gare
93420 VILLEPINTE
Tel : 01 80 62 71 16

le 29/01/2021

NK CREDIT EXPERT

Objet : Achat de terrain + construction

Madame,

Nous avons le regret de vous informer, qu'après étude du dossier de financement de Mr et Mme nous ne pouvons donner une suite favorable à cette demande de prêt.

Restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice d'Agence

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210708-21-254-A1
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021